



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 138<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur  
Point 7

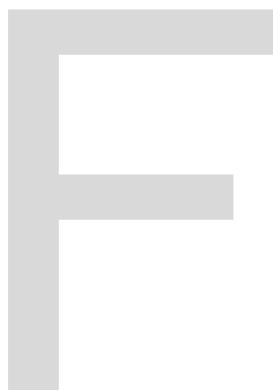
CL/202/7f)-R.1  
16 mars 2018

## Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

### f) Réunion parlementaire à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme

New York, 13 mars 2018

1. L'UIP et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire d'une journée intitulée *Les parlements au service des femmes et des filles en milieu rural*. Elle s'est déroulée le 13 mars 2018, au Siège de l'ONU à New York, à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme.
2. La manifestation a réuni plus de 140 parlementaires (dont 116 femmes), venus de 42 pays, ainsi que des responsables gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.
3. La réunion a été ouverte par Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, et Mme Purna Sen, Directrice de la Division des politiques à ONU Femmes. Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP et Présidente du Conseil national namibien en a assuré la conduite. Parmi les autres intervenants figuraient des parlementaires, des représentants permanents auprès de l'ONU, des experts et des représentants d'organisations internationales.
4. Le débat a porté sur les moyens dont disposent les parlements pour faciliter la participation aux prises de décision des femmes et des filles de milieu rural, et la façon dont les parlements peuvent mettre à profit l'élaboration des politiques pour mieux défendre les droits des femmes et des filles en milieu rural et favoriser leur autonomisation. Les participants ont également étudié les stratégies à mettre en œuvre pour réduire les conséquences des changements climatiques sur les femmes et les filles en milieu rural.
5. Les grands points ci-dessous ont été abordés pendant le débat :
  - En milieu rural, les femmes et les filles sont confrontées à des obstacles systémiques qui freinent l'exercice de leurs droits, en conséquence de la pauvreté et de l'exclusion mais aussi de multiples discriminations d'ordre légal ou pratique.
  - Même si l'expérience des femmes et des filles en milieu rural est diverse, certains des problèmes qu'elles rencontrent sont communs aux pays en développement et aux pays développés. Il faut que les lois et les politiques tiennent compte de la diversité des situations des femmes rurales et des problèmes que rencontrent les plus vulnérables d'entre elles, notamment les femmes autochtones, les femmes présentant un handicap et celles qui souffrent du VIH/sida ou d'une autre maladie.



#IPU138

- Les parlementaires doivent écouter, relayer et amplifier la parole des femmes et des filles de milieu rural. Il leur incombe de promouvoir des mécanismes qui garantissent la participation des femmes rurales à la prise de décision à tous les niveaux. Les groupes de femmes parlementaires et d'autres mécanismes des parlements peuvent être mis à profit pour établir des liens plus étroits avec les femmes rurales mais aussi avec les gouvernements et les mouvements locaux.
- On constatera un réel changement si les femmes et les filles rurales sont associées à des efforts communs pour un développement rural pérenne. Il est important que les parlementaires rencontrent les femmes rurales au sein de leurs communautés pour les écouter et prendre connaissance de leurs besoins et de leurs recommandations. Ils doivent s'efforcer d'établir des canaux de communication entre les zones rurales et les autres parties du pays en organisant des rencontres en présentiel mais aussi en tirant parti des technologies de communication mobile et d'un meilleur accès à Internet. Le développement rural est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et prévenir la migration, laquelle est trop souvent brutale et inhumaine.
- Les cadres législatifs doivent garantir aux femmes rurales la possibilité d'exercer tous leurs droits. Il incombe aux parlementaires de s'efforcer d'abroger les lois discriminatoires, de remédier aux lacunes législatives et à la coexistence de systèmes juridiques multiples qui privent les femmes de l'exercice effectif de leurs droits fondamentaux. Dans ce domaine, il existe des mécanismes clés que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) met à profit pour formuler des recommandations à l'intention des Etats parties.
- Il faut que les parlementaires fassent usage de leur fonction de contrôle parlementaire pour s'assurer que les lois et les politiques adoptées ont les effets attendus et que les moyens financiers nécessaires sont débloqués pour assurer leur application effective, y compris dans les zones rurales. La mise en place de listes de contrôle sur l'égalité des sexes et d'un processus de budgétisation sensible au genre peut être envisagée pour renforcer la fourniture des services, la réactivité et la responsabilité vis-à-vis des femmes rurales.
- Il existe un lien puissant et complexe entre la question de l'égalité des sexes et celle des changements climatiques. Les hommes et les femmes n'ont pas la même perception du changement climatique et cette différence doit avoir des conséquences sur la politique. Il est essentiel que les femmes participent davantage aux prises de décisions politiques sur les changements climatiques et apportent leur point de vue sur les efforts nationaux dans ce domaine.

6. Cette réunion parlementaire a été diffusée sur le web et peut être visionnée à partir de la page suivante : <http://webtv.un.org/search/first-session-parliaments-deliver-for-rural-women-and-girls-csw62-side-event/5750740910001/?term=&lan=english&page=8>. Elle a bénéficié d'une bonne couverture médiatique sur les réseaux sociaux.

7. En plus de la réunion parlementaire, l'UIP a organisé une série de manifestations en marge de la 62<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme. Ces manifestations, qui se sont déroulées le 14 mars, ont toutes attiré une très large assistance. Elles portaient sur la violence faite aux femmes en politique, les quotas de genre et les quotas de jeunes, et la prise en compte de l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité.